



## Point n° 5 de l'ordre du jour

# Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit cadre de fonctionnement de CHF 60'000.- pour l'introduction d'une animation socio-culturelle à Milvignes

Monsieur le président,  
Mesdames les Conseillères générales,  
Messieurs les Conseillers généraux,

## 1. Préambule

La commune de Milvignes, par l'intermédiaire du Service de l'enfance (SEnf), élabore une politique de l'enfance et s'engage pour les familles. Par politique de l'enfance et de la jeunesse, on entend ici l'action visant la protection et l'encouragement des enfants et des jeunes, ainsi que leur participation à la vie sociale et politique.

### Pour les enfants et les familles

- Promouvoir l'égalité des chances entre tous les enfants dès la naissance
- Poser des bases pour une scolarité réussie et faciliter l'entrée des enfants à l'école
- Soutenir les enfants dans les transitions :
  - Harmoniser et mettre en réseau les structures et les offres dont bénéficient les enfants durant une journée (cohérence horizontale)
  - Aménager les interfaces entre les structures qui interviennent durant le parcours éducatif des enfants (transition préscolaire vers le scolaire, fin de la scolarité obligatoire vers la formation du niveau secondaire II ou entrée dans la vie professionnelle)
- Permettre aux enfants d'être entendus en renforçant leurs possibilités de participation
- Permettre aux enfants et aux familles d'avoir une vision globale des offres à leur disposition
- Soutenir les parents dans leurs tâches éducatives

### Pour la commune

- Améliorer le « vivre ensemble » au sein de la commune
- Mettre en réseau les acteurs et actrices de la petite enfance et de l'enfance, créer des synergies et éviter les doublons
- Clarifier les compétences et les responsabilités du domaine de la petite enfance et de l'enfance
- Mettre en place des offres de qualité qui répondent aux besoins des enfants et des familles
- Augmenter l'attractivité de la commune pour les enfants, les jeunes et les familles
- Investir de manière durable et rentable : réduire les futures dépenses de l'action sociale, de la santé et de l'instruction publique.

## 2. Constat de départ

Les cours des Collèges des trois villages communaux sont régulièrement utilisées par des adolescents et jeunes adultes qui s'y rendent pour se rencontrer. L'utilisation des espaces n'est pas toujours adaptée à la cohabitation avec les jeunes enfants qui fréquentent les écoles et parascolaires et partagent ainsi les mêmes espaces. Les jeunes consomment souvent de l'alcool, fument des cigarettes et parfois du cannabis, et rentrent motorisés (scooters) dans les cours d'école. Les parents peu satisfaits se plaignent régulièrement de ces comportements et s'inquiètent que leurs enfants soient exposés aux risques liés à une cohabitation peu idoine (vocabulaire grossier, balles de foot tirées trop puissamment, risques d'accidents liés à l'usage de scooter sur des espaces interdits, exposition à l'usage d'alcool et fumée).

La directrice et le personnel éducatif du parascolaire sont déjà intervenus à diverses reprises auprès de ces jeunes afin qu'ils adaptent leur comportement à la proximité des enfants. La sécurité publique est également intervenue afin de faire respecter les interdictions de circulation. La situation est toutefois récurrente et les accalmies ne sont que passagères.

Les jeunes n'ont pas beaucoup d'endroits où ils peuvent se retrouver sans que cela ne dérange le voisinage ou les autres utilisateurs de l'espace public. Par conséquent, ils sont repoussés d'un endroit à l'autre sans qu'une solution pérenne et satisfaisante leur soit proposée.

En outre, les jeunes quittent l'espace utilisé en y laissant généralement beaucoup de déchets, notamment des bouteilles et des canettes de bière, parfois même brisées. Cela est particulièrement problématique le lundi matin à l'ouverture des structures parascolaires.

Par conséquent, il s'avère qu'il manque aux jeunes des **activités** qui les stimulent, un **espace** adapté à leurs besoins, une **sensibilisation** relative au littering et au bon voisinage et un travail de **prévention** global sur les problématiques spécifiques à leur âge.

## 3. Etat des lieux dans les communes voisines

### Grande Béroche

Le KALLO - Centre d'animation jeunesse est une structure d'accueil intercommunale pour les adolescent-e-s dès la 8e HarmoS. Ses locaux se trouvent au rez-de-chaussée de la Maison de commune de Bevaix, en plein centre du village. Un parc jouxte le local et permet d'y organiser de nombreuses activités culturelles et sportives. Il existe depuis 2003.

Le KALLO est soutenu financièrement principalement par la commune de La Grande Béroche, mais aussi, plus modestement, par la commune de Cortaillod. L'Association du Centre d'animation jeunesse le Kallo (ACAJK) finance les animations organisées par le KALLO et soutient les animateurs dans des activités extra-muros. Toutefois, le manque de personnel limite l'offre d'activités, notamment extra-muros dans les villages partenaires. Le projet intitulé « pocket Job » vise les jeunes de 13 à 17 ans qui souhaitent gagner un peu d'argent de poche par eux-mêmes en rendant des petits services aux personnes qui en ont besoin (seniors ou non). Des cours de hip-hop et graffitis hebdomadaires sont offerts aux jeunes à des prix symboliques, et d'autres activités culturelles.

Le Kallo est ouvert du mardi au jeudi de 16.00 à 19.00 et le vendredi de 16.00 à 21.00. Il fonctionne sur un système d'accueil libre et reçoit jusqu'à une cinquantaine de jeunes par jour. Le Kallo est doté de 1.3 EPT.

### Boudry

Actuellement, il n'y a pas d'éducateur de rue ni de local de jeunes. La Midnight a lieu tous les samedis et attire passablement de jeunes à chaque édition. Le Conseil communal a mis en place un groupe de travail pour proposer un projet de maison des jeunes dans la commune et ainsi le mettre au budget 2023. Le projet s'adresse aux jeunes de 12 à 17 ans.

## **Cortailod**

La commune de Cortailod ne bénéficie pas de locaux dans son village, mais participe au financement de celui situé à Bevaix. Auparavant, les jeunes s'y rendaient volontiers. Depuis les changements d'horaire de bus, la fréquentation du Kallo par les jeunes de Cortailod a diminué.

## **Neuchâtel**

La Ville de Neuchâtel offre une structure d'animation socioculturelle depuis 1964. Le Centre des Loisirs (CdL) offre aujourd'hui une vaste palette d'activités et d'événements intra et extra-muros. Sa fonction sociale est indubitable, son engagement en faveur de la jeunesse indéniable et son expertise professionnelle précieuse. Par conséquent, une collaboration avec le Centre des Loisirs est primordiale pour la réussite du projet dans la commune de Milvignes.

Le CdL propose de l'accueil libre, des ateliers artistiques et sportifs, une présence dans les quartiers de Neuchâtel et la co-organisation d'événements initiés par les jeunes.

La Boine (accueil libre – ateliers – projets) : 3,2 EPT dont 1 EPT direction et 0,3 EPT comptabilité. La Côte (accueil libre – ateliers – projets) : 1,4 EPT. Secteur Hors Murs : 3 EPT

## **4. Quelles propositions pour Milvignes ?**

### **A. Préambule**

Le Conseil Communal a demandé au Service de l'enfance d'émettre une proposition de solution relative aux soucis rencontrés au Collège des Vernes. Le Senf s'est approché des institutions déjà expérimentées dans le canton, en particulier, Le Centre des Loisirs de Neuchâtel afin d'échanger et profiter de sa longue expérience. Son directeur s'est immédiatement mis à disposition pour orienter et enrichir les réflexions. Il a également insisté sur sa volonté d'être au service de la jeunesse, et par conséquent, de vouloir favoriser la collaboration et la synergie avec le futur projet de la commune de Milvignes, mais également de faire bénéficier les jeunes de la commune de l'offre du Centre des loisirs de Neuchâtel. Il a insisté sur la nécessité de présenter une cohérence de l'offre sur le Littoral et d'avoir une fonction complémentaire. Le SEnf s'est également approché du responsable du Kallo et a échangé à plusieurs reprises pour profiter de son expertise. Les points de vues convergeaient avec la vision du directeur des Centres des loisirs, notamment l'importance de travailler avec une vision à long terme et l'importance de travailler en binôme dès le départ du projet.

### **B. Vision à moyen terme : une maison des jeunes (MJ)**

Posséder une maison des jeunes dans une commune est une véritable opportunité pour les citoyens. Elle permet de faire baisser les incivilités, améliorer la qualité de vie et le vivre-ensemble, rassurer les parents d'adolescent.es et futur.es adolescent.es, offrir un lieu sécurisé et sécurisant, prévenir la petite délinquance, inspirer des talents, diminuer l'oisiveté et l'exposition aux écrans, mobiliser la créativité et l'énergie de la jeunesse dans des projets de leur choix, accéder à la jeunesse directement pour y développer des projets de prévention diversifiés, etc.

Le Conseil communal réfléchit à différentes pistes d'espaces possibles mais ces dernières demandent toutes du temps pour arriver à un aboutissement. C'est pourquoi le Conseil communal a choisi de vous présenter une solution intermédiaire.

### **C. Vision à court et moyen terme. Travail social hors mur (animateurs – animatrices socio-culturels)**

Le travail hors mur permet le dialogue entre les habitants, offrir une écoute, permettre une médiation lorsque cela est nécessaire, renforcer le dialogue, solidifier le tissu social et créer des synergies positives après une période de Covid qui a pressurisé la société et dont les conséquences sont progressivement visibles.

## Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'introduction d'une animation socio-culturelle à Milvignes

Dans son rapport sur la santé mentale, l'Obsan (observatoire suisse de la santé) montre que la courbe des tentatives de suicide chez les moins de 19 ans est partie à la hausse depuis 2020. Les jeunes de moins de 19 ans sont les principaux concernés. Certaines études suggèrent que la pandémie a aggravé les inégalités sur le plan social et sanitaire. Une dégradation de la santé psychique a été observée dans certains groupes défavorisés, comme les personnes à bas revenus et à bas niveau de formation ou les personnes avec des maladies (psychiques) préexistantes.

Le travail hors mur peut prendre de multiples formes. Il se matérialise d'abord par une présence régulière dans les espaces publics fréquentés par les jeunes dans le but de créer du lien avec les jeunes et les riverains. La régularité dans le temps vise à créer un lien de confiance afin de pouvoir par la suite développer de réels projets et partenariats avec les jeunes.

Avant que la commune ne dispose d'une maison des jeunes, un travail en amont peut et doit être entrepris pour permettre que, d'une part, la MJ soit un succès dès son inauguration et, d'autre part, pour amorcer d'ores et déjà la création du lien avec les jeunes, en particulier ceux qui fréquentent le terrain de foot de la cour d'école du collège des Vernes.

Il est nécessaire d'offrir et donner beaucoup au début, avant de pouvoir créer une relation d'échange où les jeunes s'investissent. L'organisation d'événements et animations permet la création du lien et l'instauration de la confiance à travers des moments de partage, par exemple autour de goûters. Des événements sportifs et culturels de plus grande envergure sont également attrayants et mobilisateurs (ex : contest au skatepark, soirée incroyable talent, théâtre d'improvisation...). Les animations et événements doivent répondre aux besoins et envies des jeunes et sont subséquents à la création du lien de confiance.

L'identité visuelle doit être claire afin que les jeunes puissent immédiatement identifier l'intervenant et l'institution qu'il représente. Cela implique également d'avoir une identité visuelle présente sur les réseaux sociaux afin de communiquer de manière régulière et réactive avec les jeunes. L'identification est également nécessaire pour les autres citoyens ainsi que les collaborateurs communaux (notamment la sécurité publique qui collaborera régulièrement avec).

Tout l'enjeu réside dans la création de liens de confiance, par conséquent, la stabilité des éducateurs engagés est primordiale.

En tant que prestations au service de la jeunesse, la collaboration et la synergie avec le Centre des Loisirs de Neuchâtel (récemment fusionné avec le centre de La Côte) et le Kallo sont au cœur du projet : les jeunes sont informés et invités aux événements sur les autres sites, les projets sont partagés, le matériel peut être mis à disposition pour les animateurs, les expériences sont valorisées, les jeunes profitent des prestations des partenaires ...

Le travail hors mur est un projet à court, moyen et long terme. Il perdure même après la création d'une maison des jeunes. Il permet un travail différencié, mais également la présence dans d'autres villages communaux et de toucher des tranches d'âge supérieures. Le travail hors mur peut aisément s'adapter à de jeunes adultes. Une maison des jeunes s'adresse à un public plus adolescent.

### 5. Temporalités

La première phase du projet peut démarrer en novembre 2022 et s'étendre jusqu'en juillet 2023, fin de l'année scolaire. La première phase se clôturait avec un événement estival festif. Il s'étend sur 9 mois. Les phases suivantes seront articulées sur la durée d'une année (découpée en année scolaire). Le projet a une nature pérenne et son contenu évoluera dans le temps. Il peut être découpé en 4 phases.

### **Phase 1: novembre 2022 à juillet 2023**

- Création de l'identité visuelle
- Observation du terrain et rencontre des divers protagonistes
- Premiers échanges et mises en relation
- Analyse des besoins et envies des jeunes
- Mise en place des activités
- Événement estival festif de clôture de la phase 1

### **Phase 2: août 2023 à juillet 2024/2025**

Consolidation des acquis et poursuite du développement des activités et projets.

### **Phase 3 (dès la mise à disposition d'un local)**

Développement du projet concret de l'ouverture d'une maison des jeunes au cœur de Milvignes. Poursuite du travail hors mur.

### **Phase 4**

Ouverture de la maison des jeunes et poursuite du travail hors mur sur le territoire communal. Une éventuelle fusion avec Boudry et Cortaillod ne modifie en rien le projet, la maison des jeunes doit être localisée proche du domicile pour que les jeunes s'y rendent. Par conséquent, une éventuelle fusion exigerait d'imaginer de multiplier les maisons des jeunes.

## **6. Travail hors mur : actions concrètes envisagées pendant la phase 1**

Les animateurs qui interviennent sur le terrain sont expérimentés. Par conséquent, ils savent que la création du lien de confiance avec les jeunes est lente et progressive. Après une phase d'observation, ils vont entrer en lien à travers des activités et des temps de partage. Accéder aux jeunes par les rituels, notamment alimentaires, fonctionne généralement bien. Par la suite, une diversité d'événements peut être mise en place (tournois de foot, contest de skateboard, improvisation de rap, mur d'escalade ambulante...)

L'objectif est de parvenir à mobiliser progressivement les jeunes pour qu'ils créent leurs propres activités ou événements. Une fois ce lien établi, le travail de prévention peut démarrer concrètement, sur différentes thématiques (addictions, orientation professionnelle, sexualité...) et aussi la mise en réseau avec différents services étatiques.

Le processus va être progressif. L'idée est de parvenir à organiser en juillet 2023 un événement estival pour lequel les jeunes qui le souhaitent s'investiront. Le Centre des Loisirs de Neuchâtel a organisé par exemple cet été un grand tournoi de foot avec barbecue géant.

Il n'est donc pas possible de prédéterminer les activités qui auront lieu, mais le processus et les étapes à franchir sont connus par les animateurs socio-culturels. Un bilan mensuel de leurs actions sera transmis aux autorités. Les animateurs agissent sur le terrain toujours en binôme, cet élément est considéré central par tous les acteurs rencontrés. Le binôme garantit la sécurité, mais permet également une approche diversifiée de l'intervention et la prise en considération de besoins spécifiques sans paralyser l'activité en cours.

## **7. Profil des animateurs – animatrices socio-culturels**

La mission est exigeante. Elle implique beaucoup de flexibilité dans la planification de la semaine et des activités (agir en fonction du rythme des jeunes et non selon son propre programme). Elle implique également beaucoup de réactivité et disponibilité, pour s'adapter aux réalités des jeunes et leur agenda (jeunes en formation, aux études, en emploi, vie nocturne).

## Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'introduction d'une animation socio-culturelle à Milvignes

En outre, les animateurs doivent être capables d'être très solides face au stress, aux imprévus et aux conflits. Ils doivent disposer d'une solide expérience avec les jeunes en difficulté et d'une formation adhoc.

Les animateurs doivent être investis dans le projet et injecter beaucoup d'énergie pour démarrer un projet de cette envergure. Ils travaillent de manière autonome et rendent compte régulièrement de leurs activités.

Aussi il pourrait être demandé à moyen/long terme aux animateurs, une formation de praticien formateur afin d'encadrer des stagiaires et bénéficier davantage de ressources pour le bon déroulement des activités.

### 8. Budget

Objet	Montant
<u>Conception du projet</u> Séances avec le Senf, rencontres avec les partenaires, relectures	900.-
<u>2 animateurs socio-culturels</u> 2x 10 heures/36 semaines (heures annualisées sur 9 mois) : Observation, préparation des activités, terrain, animations, séances, réseau, débriefing des actions, documentation, comptes rendus et bilans. 2 intervenants à 60.-/heure (charges, 13 <sup>ème</sup> inclus, vacances) Horaires exigeants : coupés, nuits, week-ends, fériés, vacances.	43'200.-
<u>Création d'une identité visuelle</u> Création de la ligne visuelle Impression des t-shirts, logos sur véhicule, 4 oriflammes, fanions, pages réseaux sociaux.	2500.-
<u>Déplacements professionnels</u> Transport de matériel dans un véhicule adapté, achats des goûters, visites riverains et familles, activités	2500.-
<u>Achats et location de matériel de sport et culture</u> Ballons, boom box, chasubles, tentes, salle de théâtre, murs d'escalade amovibles, matériel d'enregistrement...)	3500.-
<u>Goûters (cet élément est central dans la création du lien)</u> Boissons, en-cas, collations 150.-/semaine (variable)	5400.-
<u>Événement de clôture de la phase 1</u> Promotion de l'événement, préparation et réalisation de l'activité, matériel, nourriture, coaching des jeunes, locations et achats de matériel	2'000.-
<b>Total</b>	<b>60'000.-</b>

## Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à l'introduction d'une animation socio-culturelle à Milvignes

Cette enveloppe budgétaire globale permet au mandataire d'exécuter librement le mandat. Il se charge de faire un rapport détaillé mensuel et participe régulièrement aux réunions avec les représentants communaux. Il se charge de trouver le binôme avec qui il souhaite collaborer, organise son travail librement et gère l'enveloppe globale.

Sur la base du bilan, le budget est réadapté pour la suite du projet.

### 9. Document de comparaison

#### Budget du Kallo à Bevaix

Aux frais de fonctionnements en annexe s'ajoutent :

#### CHARGES

1.3 EPT	115'000.- passera à 120'000.- en 2023
Subvention à l'association	4'500.-
Charges bâtiment (électricité, eau...	2'500.-
Loyers	Mise à disposition des locaux par la commune
Conciergerie	Nettoyage par le service communal de la conciergerie
Ressources humaines	Service communal

#### PRODUIT

Contribution par Cortaillod	23'000.-
-----------------------------	----------

### 10. Conclusion

L'idée d'une maison des jeunes, date de la création de Milvignes puisque dans le rapport du projet de fusion un budget avait été prévu dès 2014. Ces derniers mois, différents signaux montrent qu'il devient urgent d'offrir une écoute et une présence aux adolescents de notre commune. Un premier bilan sera tiré au mois de juin 2023 avec une proposition de passer ou non à la phase deux. Un rapport sera fait au Conseil général. L'introduction d'une animation socio-culturelle dans notre commune est un engagement en faveur de la jeunesse et des familles. Mais c'est également un investissement sur le « vivre ensemble » au sein de notre commune.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal vous propose de valider l'arrêté.

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, nos salutations les meilleures.

Colombier, le 10 août 2022

Le Conseil communal



## Le Conseil général de la Commune de Milvignes

### Arrêté relatif à une demande de crédit cadre de fonctionnement de CHF 60'000.- pour l'introduction d'une animation socio-culturelle à Milvignes

Le Conseil général de la commune de Milvignes,  
Dans sa séance du 15 septembre 2022,  
Vu le rapport du Conseil communal du 10 août 2022,  
Vu la loi sur les communes (LCo) du 21 décembre 1964,

#### a r r ê t e

##### **Crédit cadre**

Article premier

<sup>1</sup>Le Conseil communal est autorisé à entreprendre les démarches utiles en vue de la réalisation d'une animation socio-culturelle au sein de la commune.

<sup>2</sup>Un crédit cadre de fonctionnement de CHF 60'000.- TTC est accordé pour une période d'essai allant jusqu'en juillet 2023. Un premier bilan sera remis au Conseil général de juin 2023.

##### **Comptabilisation**

Article 2

Le montant de la dépense sera porté à la fonctionnelle MCH2 : 5440 Animation de jeunesse.

##### **Exécution**

Article 3

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général

Le président :

Le secrétaire :

J.-M. Pessina

D. Etter

Colombier, le 15 septembre 2022